

CRÉATION D'ENTREPRISES EN LIGNE : LES EXPERTS DU GUICHET UNIQUE FORMENT LA FIPME AUX NOUVELLES PROCÉDURES.

La Fédération Ivoirienne des Petites et Moyennes Entreprises (FIPME) a reçu ce mercredi 1^{er} décembre, à son siège, les experts du Guichet Unique de Formalités des Entreprises pour une présentation de la nouvelle plateforme de création d'entreprise en ligne, E-Entreprise.

Cette rencontre s'inscrit dans le cadre des actions de vulgarisation initiées par le Guichet Unique de Formalités des Entreprises auprès des administrations et faïtières partenaires pour une meilleure appropriation des nouvelles procédures de création d'entreprise en ligne.

Au nom du Président et au nom des représentants d'association membres de la Fédération Ivoirienne des Petites et Moyennes Entreprises (FIPME), le Docteur Ouattara Kanigni, Vice-Président a d'entrée, dit sa joie de recevoir la délégation du Guichet Unique conduite par Mme Sandrine TEGNAN sa Directrice. Il a ensuite invité les représentants d'association à s'approprier les procédures et à se faire **les** porte-paroles auprès de leurs membres.

Dans une ambiance **conviviale**, la Directrice du Guichet Unique a fait **la** présentation de la plateforme E-Entreprise, en prenant le soin au préalable de **saluer la présence des différentes administrations** intervenant dans **le processus** de création de l'entreprise, **notamment** le Greffe, la Direction Générale des Impôts, la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale, et a salué leur implication dans la quête de la satisfaction des usagers.

Reconnaissant les difficultés rencontrées par ses services dans le déploiement effectif de l'application de création en ligne, les mois précédents, la Directrice du Guichet Unique a dit son optimisme pour un retour prochain au délai réglementaire de 24 heures et à terme un délai plus court. En témoigne la forte réduction du temps de traitement des dossiers de création allant, **de plusieurs semaines d'attente** au plus fort de la crise à **des délais plus réduits aujourd'hui**.

Dans cette optique, Mme Sandrine TEGNAN a signifié à l'auditoire « qu'il est important que l'utilisateur consulte régulièrement son espace privé sur www.225invest.ci pour suivre en temps réel l'évolution de sa demande ». Aussi, Mme la Directrice du Guichet Unique a-t-elle pris le soin de s'attarder sur les motifs de rejet de certains dossiers. Ce sont entre autres, la mauvaise localisation du siège social, l'absence de données sur la préfecture de naissance, **l'incomplétude** des pièces administratives, le non enregistrement des pièces administratives, etc... Elle a ainsi exhorté les usagers à remplir tous les champs avec précision et exactitude afin d'éviter ces rejets et partant les rallongements de délais.

A sa suite, M. Gervais ZEKRE, Responsable Exploitation a fait une démonstration des étapes de la création en ligne. Une **session pratique** qui a permis de répondre aux préoccupations des participants.

Clôturent la session de formation, la Directrice du Guichet Unique a invité les entreprises créées avant octobre de 2018 à bien vouloir acquérir leur Identifiant Unique (IDU) via la plateforme www.idu.ci . Une opération totalement gratuite.

Notons que la FIPME est une association de droit privé créée le 28 septembre 1995, **qui** regroupe 40 associations, organisations et fédérations de PME.